

AUPLATA
Société Anonyme au capital de 4.650.124,75 €
Siège Social : 15-19, rue des Mathurins
75009 Paris
331 477 158 RCS Paris

PROJET DE TEXTE DE RÉOLUTION
SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 4 JUILLET 2011

A titre ordinaire

Quatrième résolution (*Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions et engagements qui y sont présentés.